35e ANNÉE N° 117 — 5 Centimes — SAMEDI 19 OCTOBRE 1895.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 19 Octobre

LA BANQUE ET L'ÉTAT

Dans sa réunion du 5 octobre, la société d'économie politique a discuté la question de la séparation de la Banque et de l'Etat, qui lui avait été soumise par M. E. Brelay. Après l'exposé de M. Brelay, plusieurs membres ont pris la parole, et parmi eux M. Alfred Neymarck, l'économiste distingué, dont nous croyons intéressant de reproduire ici quelques-unes des idées qu'il a émises au cours de cette séance :

M. Alfred Neymarck craint, que, à en juger par les retards qui ont été apportés dans la prorogation du privilège de la Banque de France, on ne veuille, — suivant un mot d'esprit d'un de nos confrères et aussi un de nos plus compétents députés — nous donner des *billets de banque provisoires*, de même que nous avons trop souvent des douzièmes provisoires. Il est à craindre qu'en 1897, on proroge le privilège de la Banque, par décret et pour un an, comme on vient de le faire, du reste, pour les banques coloniales.

Voilà plus de dix ans que cette grave question de la Banque a été soulevée et discutée ; elle a été examinée, sous toutes ses faces, par les Chambres de commerce, les Chambres syndicales, les sociétés savantes. Ici même (à la société d'économie politique) nous l'avons discutée souvent et longuement : en août et septembre 1890, nous lui avons consacré deux séances dans lesquelles plusieurs confrères, et non des moins autorisés, ont pris la parole. Le gouvernement avait préparé un projet de loi qui fut discuté en 1892 au Palais-Bourbon, sans résultat. Aucun projet nouveau ne lui fut soumis ; on peut dire que la question a été enterrée avec la précédente législature, et cependant le temps marche, l'échéance de 1897 approche.

Pourquoi donc tous ces atermoiements, tous ces retards ?

Pourquoi, lorsqu'il s'agit, en somme, d'une loi d'affaires par excellence, car elle intéresse les affaires de tout le pays, de tout le commerce, de toute l'industrie, comme le crédit de l'Etat lui-même, apporter tant d'insouciance ? Pourquoi reculer devant l'examen d'une solution définitive ? C'est que, pour beaucoup de députés, c'est une « *affaire* » et que quiconque s'occupe d'une « *affaire* » est bien vite soupçonné ; c'est que la Banque de France, pour des esprits inquiets, méticuleux, ombrageux, est un établissement privilégié, qui s'enrichit au détriment du commerce, du Trésor, du public, et est l'apanage de gros financiers d'une « *ploutocratie* » financière !

Qu'y a t-il donc de vrai dans tous ces gros mots et pourquoi n'en pas finir, une bonne fois, avec toutes ces légendes, vides de sens, avec toutes ces erreurs ?

J'ai voulu, dit M. Alfred Neymarck, par des chiffres très précis, examiner à fond cette situation. J'ai suivi la marche des opérations de la Banque de France depuis 30 ans, car cette période, qui est un long espace de temps pour une société de crédit, permet de mieux connaître et apprécier une situation. J'ai recherché, d'une part, quel avait été le montant de ses affaires et, d'autre part, quelles avaient été ses charges, à quels chiffres s'étaient élevés les dividendes.

Or, de 1864 à 1894, les opérations générales ont augmenté en chiffres ronds de 5 milliards ; les escomptes de 8 milliards ; le mouvement général des caisses de 55 milliards ; les impôts et frais ont augmenté de 10 millions ; le nombre des employés a doublé et est passé de 1130 à 2322 ; la caisse de réserve des employés s'est accrue de 20 millions ; le nombre des actionnaires a exactement doublé : 14,367 en 1864 ; 28,434 en 1894.

La voilà, cette « *ploutocratie* » la terreur des députés inquiets chaque fois qu'ils entendent prononcer le mot : Banque de France ! La moyenne des actions possédée par chaque actionnaire ne dépasse pas 5 tiers, soit un capital de 17 à 20,000 fr !

Il semble qu'un établissement de cette nature, dont les opérations se sont développées d'année en année, a dû enrichir les « *ploutocrates* » qui possèdent les actions ?

Qu'on en juge.

En 1864, les actionnaires recevaient 200 fr. de dividende par action, en 1894, il ont reçu 113 fr. soit 87 fr. en moins, et ce dividende sera encore moindre en 1895. Le plus haut cours des actions était de 3595 fr. en 1864 ; il y a peu de jours encore, elles valaient 3500 fr.

Le rentier qui, en 1864, au lieu d'acheter une action de la Banque de France à 3595 fr. aurait acquis de la rente 3 0/0 au plus haut cours de cette année, soit à 67 fr. 70, aurait eu près de 145 fr. de rentes 3 0/0. Son capital se serait accru de 1400 fr. et son revenu serait supérieur à celui que lui donne son action de la Banque de France.

Voilà comment les actionnaires de la Banque de France, ces « ploutocrates » si enviés, si décriés, se sont enrichis, alors que cet établissement a rendu et rend au pays des services inappréciables, alors que c'est encore sur lui que l'on compte, si l'avenir venait à s'assombrir.

... Il faut cependant arriver à une solution, car ni la Banque, ni l'Etat ne peuvent continuer à rester dans le *statu quo* ; laisser aller les choses et attendre jusqu'au 31 décembre 1897, serait la pire des solutions. N'est-ce pas, en effet, une étrange politique que celle qui consiste à laisser un établissement de cette nature vivre au jour le jour, sans lui assurer le lendemain, alors qu'il détient une encaisse métallique formidable, que la circulation de ses billets est la plus forte qui existe au monde, que l'Etat pour ses emprunts futurs, les banques pour leurs réescomptes, les particuliers pour leurs besoins commerciaux, peuvent être obligés de recourir à lui pour obtenir d'importants capitaux, et alors que le moindre faux pas pourrait avoir pour le crédit public des conséquences dangereuses, désastreuses mêmes ?

... Proroger le privilège de la Banque de France, dans les conditions où elle fonctionne, faire entre l'Etat et la Banque des concessions mutuelles, au grand profit des intérêts généraux du pays ; telle est, dit M. A. Neymarck en terminant, la ligne de conduite à suivre, conduite loyale, utile et féconde, à moins de vouloir courir des aventures dont nous tous, contribuables, commerçants, rentiers, simples particuliers, payerions les frais.

J. QUERCYTAIN.

INFORMATIONS

Les nouveaux projets de loi

Nous sommes en mesure de donner la liste complète des projets de loi que le gouvernement déposera à la rentrée.

Affaires étrangères. — Traité franco-chinois réglant nos rapports commerciaux et nos relations de voisinage avec la Chine méridionale.

Projet de loi portant ouverture d'un crédit pour création de consulats ou vice-consulats dans la Chine méridionale.

Justice. — Projet tendant à modifier l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur de la Légion d'honneur.

Guerre et marine. — Projet relatif à la création d'une armée coloniale.

Commerce. — Projet relatif à l'Exposition universelle de 1900, fixant le chiffre de la dépense et de la part contributive de l'Etat.

Projet tendant à l'établissement d'une ligne télégraphique française, entre la France, les Antilles et New-York.

Colonies. — Projet autorisant un emprunt de 100 millions pour l'Indo-Chine.

Finances. — Projet de réforme de la contribution personnelle et mobilière.

Projet tendant à la révision des évaluations de la propriété foncière non bâtie.

Il y a ensuite à prévoir toute une série de crédits supplémentaires sur l'exercice 1895 : d'abord les crédits pour l'expédition de Madagascar, qui feront l'objet d'un projet spécial ; puis les crédits pour les services ordinaires des ministères qui s'élèveront à 20 millions, dont 7 millions pour les indemnités dues pour la catastrophe de Bouzey, 2 millions pour l'escadre envoyée en Extrême-Orient à l'occasion du conflit sino-japonnais ; 3 millions pour les vivres de l'armée, etc.

FEUILLETON DU » Journal du Lot » 26

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

DEUXIÈME PARTIE

Le théâtre génial des arts libres

II

Il connaissait l'état désespéré de son frère, et peut-être l'infâme osait-il espérer que la mort le prendrait comme les autres !

Il se fit violence, se composant un visage hypocrite et revint à cette maison habitée par la souffrance et la douleur.

C'était au lendemain du jour où la pauvre mère avait recouvré la raison.

Elle l'accueillit, douce et triste, en lui montrant l'humble couche où reposait son enfant :

— Dieu nous éprouve cruellement, Jean-Marie, lui dit-elle. Mes gars sont perdus... mon pauvre petit Dréo ne reviendra pas, lui non plus.

En prononçant le non de son plus jeune fils, sa voix se déchirait.

— ... Tous sont là bas.., je ne les verrai plus et voilà Fanch qui va mourir...

Le Cam regardait la face livide son frère.

Il faut prier pour lui, Jean-Marie... Dieu est bon... il nous entendra...

Et elle l'avait forcé à s'agenouiller devant le lit du moribond...

Il rapporta de cette première visite qu'il appréhendait si fort, un apaisement à ses craintes. Sa mère n'avait eu pour lui ni un mot de reproche, ni un regard de haine !

Soulagé, il raisonna. Il était bien naïf, en vérité, et qu'avait-il donc à rêver ? Sont-ce des paroles qui causent le mal... Ce qui doit arriver arrive, voilà tout. Et puis, était-ce donc la première barque qui se perdait dans le pays ? Il n'avait rien à se reprocher.

Et méchamment il ajouta :

— Après tout... si Fanch avait voulu m'écouter !...

Telles furent les seules paroles que lui suggéra sa conscience désormais incapable de toute pitié.

Cependant son assurance diminua, quand, plus tard, il entendit son frère l'appeler au milieu de ses divagations fiévreuses. Une fois ses yeux brillants s'attachèrent sur lui avec une persistance effrayante, et les dents serrées, les bras tordus par la souffrance, il cria : « Jean-Marie l'a voulu... c'est lui, Jean-Marie ! »

Ce jour-là, le Cam se promit de trouver un prétexte pour espacer ses visites.

Il n'eut pas à chercher.

Le soir même, M. Hérier, sur la recommandation de M. Lemenez, l'engageait à cesser momentanément de venir. « Le docteur remarquait que sa présence excitait le malade, et déterminait chez lui des crises susceptibles de retarder sa guérison. »

Pour atténuer le chagrin qu'il croyait lui faire, l'excellent homme le consola par ces mots :

— Ne vous affectez pas, mon pauvre ami, d'une mesure exigée par la maladie... le délire est inconscient !...

— Le danger a tourné la fête à mon pauvre frère, répliqua sournoisement Jean-Marie. Ça arrive presque toujours. Il y a trois ans, quand l'Hirondelle s'est perdue sous Audierne, Le Goff, son patron, est resté innocent.

Dès lors, il se contenta de s'informer auprès du capitaine de l'état de santé de son frère, jusqu'au jour où, tout danger ayant disparu, le docteur leva la consigne et lui permit de retourner auprès de lui.

Nouvelle appréhension du forgeron, suivie d'un nouvel étonnement.

En effet, le convalescent, à l'exemple de sa mère, ne fit aucune allusion à ce qui s'était passé, ni au perfides prophéties de Jean-Marie.

— Parbleu, pensa-t-il encore, Fanch sait bien que je ne suis pas cause de son impuissance à sauver les *Saints-Anges*... et son équipage !

Néamoins il se sentait troublé devant lui.

Alors il argua de travaux pressés pour le Sulaire ; c'est là qu'une idée germa tout à coup dans son cerveau.

M. Hérier cherchait un homme sûr pour le seconder, connaissant le pays et sa langue, un homme sur lequel il se reposerait du choix des employés, hommes et femmes, à embaucher, et de leur surveillance, une sorte de régisseur, de fermier en second ; Jean-Marie rêva d'être celui-là.

C'était là une position qui l'attacherait plus étroitement à l'ancien officier, en même temps que moins fatigante et plus lucrative que sa forge, dont le feu, rallumé momentanément, s'éteindrait bien vite, dès que les travaux commandés et grassement payés seraient terminés. Alors la misère revenait à courte échéance, car pour ramener la clientèle perdue, il faudrait la patience et les efforts incompatibles avec ses habitudes de paresse et d'intempérance.

Adroitement, il commença par jeter les premiers jalons de son projet, disant bien haut devant M. Hérier qu'il se sentait vieillir, se plaignant à tout propos du travail de la forge, trop rude pour lui désormais...

Tout entier à ces préoccupations, celui-ci ne porta d'abord qu'une attention distraite à ses doléances.

Sans se rebuter, le forgeron revint à la charge, accentuant ses plaintes, les soulignant d'appréhensions pour l'avenir, parlant de lutte impossible à soutenir contre la concurrence grandissant chaque jour...

— Qui n'a pas ses ennuis, lui dit enfin le capitaine, croyez-vous que je ne sois pas tourmenté, moi aussi, isolé et tout nouveau dans le pays, à l'idée d'entreprendre une exploitation comme celle-ci, sans personne à coté de moi pour m'aider, me guider...

— Pourquoi tant vous inquiéter ?... Vous n'avez pas à chercher bien loin de vous l'homme que vous désirez, insinua le Cam...

Il le fixa un instant et réfléchit.

— Il a compris, pensa-t-il.

Et quand le lendemain, comme il lui disait « qu'il connaissait quelqu'un qui ferait son affaire, » M. Hérier lui répondit en riant : « C'est peut-être ce à quelqu'un là que je pense ! » il ne douta plus ; le propriétaire du Sulaire avait arrêté son choix, et celui dont il entendait parler, c'était lui, Jean-Marie, qu'il appellerait pour le seconder.

Le directeur de l'Institut Pasteur

Le conseil d'administration de l'Institut Pasteur s'est réuni mercredi, à quatre heures, afin de procéder à l'élection du successeur de M. Pasteur.

Conformément à l'entente préalable entre les membres du conseil, c'est M. Duclaux, le plus ancien des collaborateurs de M. Pasteur, et le sous-directeur de la maison qui, à l'unanimité et sans discussion, a été désigné comme directeur de l'Institut de la rue Dutot ; le docteur Roux est chargé des fonctions de sous-directeur.

Les richesses de Madagascar

On a tant parlé en termes vagues et généraux des richesses naturelles de Madagascar, qu'il n'est pas inutile de posséder à ce sujet quelques renseignements précis. C'est le *Figaro* qui nous les fournit. On les lira avec intérêt :

Innombrables et merveilleuses, en effet, sont les ressources de Madagascar, restées jusqu'ici improductives et qui n'attendent que l'effort du colon pour se développer et s'épanouir. Richesses minières d'abord, puisqu'on y trouve de l'or, de l'argent, du cuivre et du fer ; richesses agricoles qui s'étendent, grâce à sa situation géographique et à l'altitude de ses hauts plateaux, des produits tropicaux à ceux des climats tempérés.

L'or et le fer surtout y abondent, dans les sables d'alluvion aussi bien que dans le sous-sol ; on a découvert, dans le pays Betsileo, une mine de cuivre dont le minerai est d'une richesse inconnue jusqu'ici ; des effleurements de houille ont été signalés depuis longtemps dans le nord-ouest de l'île, dont le sous-sol renferme probablement aussi du pétrole.

Les indigènes cultivent déjà le riz, le café, le maïs, la canne à sucre, le manioc, l'arachide, et ces cultures intelligemment développées dans les régions appropriées, peuvent et doivent donner des résultats magnifiques. Le café, de très bonne qualité, peut rivaliser avec le meilleur moka, et dans les régions moyennes, à 700 ou 800 mètres d'altitude surtout, l'arbuste arrive à son complet développement dès la troisième année. Le riz, que les indigènes cultivent seulement dans la limite nécessaire à leurs besoins, doit devenir un des principaux produits d'exportation et supplanter, sur les marchés de Maurice ou de La Réunion, le riz de l'Inde, qui sert exclusivement aujourd'hui à une population de près de cinq cent mille laboureurs.

Des plantations de vanille, de thé, de cacao ont été déjà créées, et les résultats acquis ne permettent pas de douter de l'appropriation du sol et du climat à ces cultures. Madagascar exporte déjà des fibres textiles ; nos filateurs pourront lui demander aussi du coton, du chanvre et du lin.

La soie de Madagascar peut et doit remplacer un jour, pour l'industrie lyonnaise, les cocons qu'elle demande aujourd'hui à la Chine ; la vigne croît à merveille sur les hauts plateaux, et les splendides vallées que domine le pic de l'Ankaratra et qu'arrose l'Onibé forniront bientôt à Tananarive tout le blé nécessaire à l'alimentation de la garnison et de la colonie européenne.

Ajoutez à cela, les richesses forestières, les bois de toute sorte, le caoutchouc, la cire, la gomme-copal, et l'élevage, l'élevage surtout du bœuf, qu'il n'y a qu'à développer et à améliorer, du cheval, qui a déjà été essayé avec succès par quelques indigènes, du mulet, du mouton, et vous avouerez que ce rapide et forcément sommaire exposé des richesses du pays, justifie amplement les deux épithètes que je leur ai appliquées.

Voici ce que vaut Madagascar, valeur à peu près inerte actuellement et à laquelle il faut donner la vie.

Pourrons-nous ou saurons-nous le faire ?

Guillaume II en Lorraine

On télégraphie de Courcelles :

Des trains spéciaux amènent de nombreux curieux et des invités pour assister à la cérémonie d'inauguration du nouveau temple par l'empereur allemand.

La plupart des personnages qui ont participé à la construction du temple reçoivent des décorations.

La foule est considérable à Courcelles.

Tous les maires du canton assistent en corps à l'inauguration du temple.

Le service d'honneur est fait par le 145e régiment d'infanterie dont l'empereur est colonel.

A onze heures précises, précédé d'un escadron de dragons, le couple impérial arrive au temple. Il est reçu par le statthalter prince de Hohenlohe le général Haëseler et M. de Kammerstein, président de la Lorraine, accompagnés de nombreux officiers généraux.

L'empereur est en uniforme de colonel du 145e. L'impératrice porte une toilette de soie couleur mastic, et un petit collet. Sa grâce et son affabilité sont très remarquées.

Les souverains prennent place dans le chœur et à droite.

Après les chants liturgiques le pasteur Guerber, de Strasbourg, ancien pasteur de Courcelles, prononce un sermon en allemand. Un autre sermon — celui-ci en français — est dit par le pasteur Angorer, qui exalte la munificence impériale. Les deux discours ne renferment aucune allusion politique.

Après la bénédiction a lieu le défilé solennel devant l'empereur des hauts fonctionnaires et des généraux.

Guillaume distribue de nombreuses décorations. L'architecte du temple est au nombre des nouveaux décorés.

Après la cérémonie, favorisée par un temps splendide, l'empereur offre, au château d'Urville un dîner de 80 couverts, au statthalter, aux généraux et aux personnages de la cour.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Ecole de St-Cyr

Dans la liste par ordre de mérite des candidats nommés élèves à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, nous sommes heureux de relever les noms de trois de nos compatriotes, anciens élèves du lycée Gambetta :

N° 102, M. Roujade ; n° 202, M. Constans ; n° 320, M. Faure.

Au 207e de ligne

M. le général Combarieu, commandant la 65e brigade d'infanterie, est arrivé jeudi matin à Cahors.

Il a passé une revue d'instruction des diverses fractions du 207e.

Le général Vincendon, arrivé hier, a vu manœuvrer le 207e.

Armée territoriale

Par décret ont été promus ou nommés dans l'infanterie de l'armée territoriale et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après désignées :

Au grade de lieutenant-colonel :

132e régiment territorial, M. de Raymond-Cahuzac, lieutenant-colonel d'infanterie en retraite.

Au grade de lieutenant :

129e régiment territorial, M. Jumin, sous-lieutenant au 140e régiment, même arme, à la suite.

Service d'état-major, M. Deltour, sous-lieutenant à la suite du corps de service d'état-major.

130e régiment territorial, MM. Rison et de Maleprade, sous-lieutenants au corps.

131e régiment territorial, M. Escrade, sous-lieutenant au corps.

Association fraternelle des percepteurs

Le banquet de l'association fraternelle des percepteurs qui devait avoir lieu jeudi, est renvoyé au mercredi 30 courant.

Ce banquet aura lieu cette année-ci à Cahors.

Les adhésions devront être envoyées à M. Castagné, percepteur à Cahors, président de l'association.

Encore la question des porcheries

Nous lisons dans le *Télégramme* :

Aux demandes de plusieurs de nos amis, nous avons chaque fois répondu qu'un arrêté règlementant l'élevage des porcs dans l'intérieur de la ville avait été pris par M. Sirech, l'un des prédécesseurs de M. Costes, et que cet arrêté est toujours en vigueur, puisque rien ne l'a abrogé.

Nous en donnons ci-dessous la copie conforme :

Arrêté concernant l'hygiène et la salubrité publique :

Article premier, paragraphe 5. — Il est interdit de conserver dans toute la partie de la ville délimitée par la rivière du Lot et la ligne des anciens remparts, ainsi que dans le faubourg Saint-Georges, des porcs et porcheries, à moins qu'elles ne soient distantes de toute habitation et que leur entrée et l'évacuation des eaux se fasse en dehors de la voie publique.

Cahors, le 9 juillet 1884.

Signé : SIRECH.

Approuvé par nous, préfet du Lot, pour être exécuté immédiatement.

Cahors le 9 juillet 1884.

Signé : GRAUX.

Arrêté concernant l'hygiène et la salubrité publiques, modifiant le paragraphe 5 de l'article 1er de l'arrêté du 9 juillet 1884.

Il est défendu de conserver dans toute la ville et les faubourgs des porcs, à moins que les porcheries ne soient établies dans des cours ou jardins *à 20 mètres au moins des maisons d'habitation* et que leur entrée et l'évacuation des eaux ne se fasse en dehors de la voie publique.

La présence des porcs dans les bâtiments servant à l'habitation est formellement interdite.

La partialité qui préside à l'application de cette mesure d'hygiène publique justifie en tous points les réclamations dont nous nous sommes fait l'écho et prouve que l'administration municipale est coupable, sinon de complicité, tout au moins de négligence.

Que M. Costes fasse exécuter *par tous les moyens, sans exception*, cet arrêté, et nous aurons la preuve qu'il est aussi soucieux de la santé de ses concitoyens que l'auteur du dit arrêté qui en fit l'application immédiate.

Epidémie

La nouvelle s'étant répandue qu'une épidémie de fièvre scarlatine sévissait sur la jeunesse de Castelsarrasin, nous tenons, après renseignements officiels, à rassurer nos lecteurs.

L'épidémie existe, en effet, mais à l'état léger et sans complications.

D'ailleurs, des mesures prophylactiques ont été ordonnées par les autorités académiques, pour éviter, autant que possible, la propagation de la maladie dans les écoles.

Contravention

La police de notre ville a relevé contravention contre la nommée Mary (Benjamin), gérante de la maison portant le n° 16, rue Bouscarrat, pour infraction aux règlements sur la police des mœurs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Audience du 17 octobre

Au début de l'audience, les sieurs Loubéjac, de Saint-Laurent, et Couaillac, de Combayrac, sont condamnés à 25 fr. d'amende pour délit de chasse.

— Le sieur Couaillac, habitant Cahors, faubourg Saint-Georges, se voit infliger six jours de prison et 500 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande.

— Le sieur Eugène Bonnet, âgé de 37 ans, propriétaire à Mercuès, est condamné à 6 jours do prison (loi Béranger) et 25 fr. d'amende pour avoir insulté le garde-champêtre Brouquil.

— Le sieur Emile Burc, né dans la commune de Carnac-Rouffiac, repris de justice, est poursuivi pour rébellion et outrages aux agents de la force publique et pour menace de mort envers le sieur Cavanié, meunier chez M. Laborie du Rouzet.

Le tribunal condamne Burc à 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

Figeac

Nous sommes heureux d'apprendre que deux de nos compatriotes viennent d'obtenir de hautes récompenses à l'exposition de Bordeaux.

M. Lajugie fils, distillateur, et M. Destip, fabricant de galoches, ont obtenu chacun une médaille d'argent, pour les produits de leur fabrication.

Labastide-Murat

La foire du 2e lundi d'octobre à Labastide-Murat, a été très petite à cause des travaux des champs.

Il s'est fait peu de transactions au foirail des bœufs.

Il y avait baisse sur les bêtes à laine ; en revanche les porcelets avaient augmenté.

Les porcs gras, étaient recherchés et se vendaient de 0,50 à 0,55 le kilo poids vif.

Le blé de semence ne dépassait pas 12 fr. et l'ordinaire de 9 à 11 fr.

Le maïs 8 et 9 fr.

L'avoine 5 fr.

Les pommes de terre 2 fr. 50.

La volaille ne se vendait pas.

Le gibier était recherché et se vendait assez cher.

Un incident confirma sa croyance. Comme il passait le soir, en rentrant, devant le Maner-Nevez, Geneviève l'appela derrière la grille.

— Monsieur Jean-Marie, lui dit-elle, mon père vous recommande bien de vous rendre demain à la ferme ; il vous ménage je crois, une surprise agréable.

La nuit se passa pour le Cam en rêves délicieux.

Hélas ! la surprise, on le sait, n'était pas celle qu'il espérait ! Fanch était, du matin même, installé au Sulaire.

— Avouez, Jean-Marie, lui dit sans malice le capitaine, que nous avons eu la même pensée, et que c'était bien de votre frère que vous vouliez parler hier ?...

Il eut peine à se contenir.

Ainsi, c'était encore Fanch, à peine échappé à la mort, qui se dressait pour lui barrer la route ; Fanch, devant lequel il avait dû courber la tête une fois déjà..., Fanch, qui aujourd'hui, le volait encore !

Ses projets, échafaudés avec tant de soins, ses espoirs, ses rêves, tout s'écroulait subitement, renversé culbuté, jeté bas ; croyant toucher le but, il retombait à l'abîme...

Forcé de feindre devant M. Hérier, dans son cœur, s'amassa une rage folle, insensée, qu'une occasion fit éclater bientôt, d'autant plus forte qu'elle l'étouffait depuis longtemps.

Pour recevoir le prix de son travail, à quelques jours de là, il dut s'adresser au nouveau gérant du Sulaire. En se retrouvant devant lui comme un subordonné, il fut pris d'un vertige de haine.

Son œil sournois scruta le modeste bureau, et la voix sifflant :

— Mâtin, tu es bien logé, dit-il ; il fait meilleur ici que sur les *Saints-Anges*, n'est-ce pas Fanch ?

Et comme il ne répondait pas, il continua :

— Le proverbe à raison : A quelques chose, malheur est bon.

— Que veux-tu dire, Jean-Marie ?

— Tout simplement que ton naufrage t'a conduit dans un port plus sûr que tous ceux de la côte... Tu vois donc qu'à quelque chose, malheur est bon.

— Je ne comprends pas...

— Tu mens, fit brutalement le boiteux... car tu es trop malin pour regretter aujourd'hui...

Il ne le laissa pas achever.

— Tais-toi, malheureux. As-tu donc déjà oublié que cinq des nôtres ont trouvé la mort dans la perte de notre barque.

— Ta barque, tu veux dire... puisque tu en était le patron... C'est pas moi, que je sache, qui conduisais les *Saints-Anges*.

Fanch se dressa subitement et, très pâle, les mains tremblantes, il répondit :

— Écoute-moi, Jean-Marie... je pensais que le chagrin aurait éteint la rancune dont tu me poursuis... ; ma mère et moi, nous avons oublié tes paroles de haine... je ne veux pas oublier encore que tu es mon frère. En t'entendant parler ainsi, je crois plutôt que tu es ivre... retourne chez toi...

— Allons donc, cria le Cam, voilà le grand mot lâché. Toujours la même chanson..., je suis ivre.

— Vas-t'en, vas-t'en, disait Fanch.

— Soit, je vais partir, mais pas sans t'avoir dit tout ce que j'ai sur le cœur depuis longtemqs... et qui m'étouffe, à la fin... Ah ! je suis ivre... tu vas bien voir si j'ai perdu la raison.

Aveuglé par la colère, ne se connaissant plus, il hurlait à plein gosier dans le bureau.

— Veux-tu que je te dise pourquoi tu as refusé de m'écouter quand je suis venu te parler de M. Herier ?

— Pouvais-je m'associer à ton mensonge... pour tromper un homme...

— Tu as préféré le tromper tout seul... Oh ! je ne suis pas dupe de tes airs innocents. Plus malin que moi, tu es arrivé à ton but.., sans ménager les moyens...

— Les moyens ! fit-il, n'osant pas comprendre.

— Dame !... toi seul es revenu des *Saints-Anges* !

Fanch poussa un cri, en s'élançant vers le misérable... mais, subitement, il s'arrêta, comme paralysé par une secrète douleur.

— Va-t'en, répéta-t-il sourdement, va-t'en !

— Et bien ! est-ce que je suis toujours ivre ? Comprends-tu, maintenant ?

Il lui cria plus fort :

— Va-t'en !

Le Cam restait à la même place... Une main se posa sur son bras.

C'était le capitaine Hérier.

— Monsieur Gueguen dit-il simplement, votre frère vous ordonne de sortir,, il est le maitre ici !

Était-il là depuis longtemps ? Avait-il entendu tout au long la scène qui venait d'avoir lieu entre les deux frères ? Absorbés l'un et l'autre par les divers sentiments qui les agitaient, ils ne l'avaient pas vu entrer.

Le Cam se recula, écrasé par cette intervention inattendue.

Sans faire davantage attention à lui, le capitaine s'adressa à son frère.

— Nous visitons les champs de Kerinec aujourd'hui... je venais vous chercher...

Il sortit le premier.

Ils le suivirent en silence.

A la porte ils s'arrêtèrent.

— Je te plains, Jean-Marie, dit Fanch.

— Et moi je te hais, répondit le boiteux.

.....

M. Hérier ne fit jamais allusinn à cette scène devant Fanch Gueguen.

Quand à Jean-Marie, il reçut, à quelques jours de là, une somme d'argent, qu'on lui remit de la part du propriétaire du Maner-Nevez, pour solde de tout compte.

Elle dépassait de beaucoup ce qui lui était dû. I comprit qu'il n'avat plus besoin de compter sur les largesses de son voisin.

— Imbécile que je suis, murmura-t-il, plein de regrets tardifs, j'ai trop parlé... il a tout entendu..

Pour oublier sont imprudence, il se rejeta dans la débauche, dépensant, sans compter, ce dernier argent.

Dès lors, il s'était abandonné complètement à son vice. En peu de temps, il franchit les derniers degrès de l'abjection, et roula dans les bas-fonds.

Au moment où nous reprenons ce récit, le fils âîné du vieux Gueguen, était tombé à ce niveau de l'avilissement, qui confine aux plus mauvaises actions, voire au crime !

(*A suivre*).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 19 octobre 1895

Naissances

Bédué, Elie, rue Fondue-Haute, 21.
Grimaud, Louis, boulevard Gambetta, 2.
Valat, Jean, rue du Lycée, 32.
Feyt, Paul, rue Lastié, 22.

Décès

Panchenat, Jean, cultivateur, 63 ans, rue Barry, 7.
Campagne, Pierre, cultivateur, 84 ans, rue Roty, 5.
Karlinger, Jeanne, 83 ans, veuve Talayssat, à Bégous.
Tardieu, Jean, coiffeur, 18 ans, célibataire, rue St-Georges, 23.
Veyssières, Louis, soldat au 7e de ligne, 22 ans, célibataire, à l'hospice.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME des 17 et 20 octobre

De 4 à 5 heures

Le Bienheureux, P.-R.	Leroux.
La boîte de Pandore, valse	Litoff.
Sextuor de Lucie	Donizetti.
Gloire aux femmes, mazurka	Stroff.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A partir du 15 octobre courant, le train qui partait de Cahors à 4 h. 20 du soir, partira à 4 h. 13 et arrivera à Montauban à 6 h. 3, soit 8 minutes plus tôt, pour correspondre avec le train du Midi se ririgeant sur Bordeaux.

* * *

Fête de la Toussaint

1er novembre 1895

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaient, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, du mercredi 30 octobre inclus, au vendredi 1er novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

* * *

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re, 2e et 3e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de	2	personnes	20 %
—	3	—	25 %
—	4	—	30 %
—	5	—	35 %
—	6	— ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

* * *

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de Marsen. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AGRICULTURE

La valeur du blé français

Du *Journal de l'agriculture* :

Au Congrès commercial qui s'est tenu à Lyon ces jours derniers, on s'est occupé, comme les années précédentes, des importations de grains et des exportations de farines, de même que du régime des admissions temporaires. On a préconisé des solutions contraires aux intérêts agricoles, en accusant les cultivateurs français de ne pas produire des blés d'une qualité suffisante pour la consommation. A cette occasion M. A. Petit, vice-président de la Société d'agriculture de Maux, nous adresse la lettre suivante :

« Cher Monsieur, dans une réunion agricole je disais récemment : « Vous verrez qu'on finira » par nous prouver qu'on ne peut plus faire du » pain avec les blés français. » Je ne croyais pas que ma prédiction serait si vite réalisée. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur le compte rendu du seizième congrès commercial de Lyon, où on trouvera comme toujours une critique des justes revendications des sociétés d'agriculture et notamment de la société des agriculteurs de France qui ne comprennent pas l'intérêt qu'elles ont à faciliter l'*exportation* de leurs produits, ne *songeant qu'à demander des mesures restrictives et des augmentations de droit*.

» L'auteur du compte rendu néglige par exemple de nous indiquer sur quel point du globe terrestre ces exportations de nos produits devront ou pourront être dirigées, et plus loin il ajoute cette remarquable phrase : Il faut à la meunerie française, *à tout prix, des blés à gluten que ne produit pas le sol français*, et faciliter en compensation l'exportation de notre *excellente production* française, riche en blancheur.

» Donc notre production sera *excellente* pour l'exportation, et impropre à la consommation de notre pays. Comprenne qui pourra.

» Voilà, pour le moment, les nouveaux arguments à l'usage des adversaires du système protecteur, et contre lesquels nous devons réagir avec toute l'énergie désirable.

» Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'à une époque où le blé français est tombé à 18 fr. ou à peu près, il est absolument scandaleux de laisser pénétrer en France un seul sac de blé exotique, quelle que soit du reste la richesse en gluten de ce blé dont nous saurons bien nous passer pour vivre.

» Je vous prie d'agréer, etc.

A. PETIT.

Vice-président de la Société d'agriculture.

Les observations de M. Petit sur le cercle vicieux dans lequel tournent les détracteurs de la qualité des blés français, sont parfaitement justifiées. Il est toujours utile de relever ces prétentions, quelque bizarres et inapplicables qu'elles paraissent.

Variétés

LE CIMETIÈRE DE COUCOUNOUILHE EN QUERCY

« Les morts nourrissent les vivants. »
HÉRACLITE.

— Des choux dans un cimetière !...

Ma douce amie n'en revenait pas.

— Ah ! me dit-elle, tu bouleverses toutes mes idées... Car j'ai des idées, des idées miennes, sur la poésie des nécropoles campagnardes...

Je presesntis un de ces accès de lyrisme auxquels la chère âme est parfois sujette. Mais, comme dit le bon poète Raoul Ponchon, ça ne gêne personne, et moi, je m'amusais de son gazouillis.

— Oui, poursuivit-elle, les cimetières de village ont la poésie triste des humbles fleurs, dont les pétales, par les matinées de printemps, pleurent des larmes de rosée... Ah ! ce sont vraiment les champs du repos... C'est là qu'il ferait bon reposer ses vieux os sous la terre, que brûlent les chaudes caresses du soleil... J'en sais un où les noirs cyprès ont fait place à de roses pêchers. Quand vient l'avril, la blancheur des pierres tombales s'y pare d'une jonchée de fleurs rougissantes ; les fauvettes, au matin, y sonnent la diane des réveils pour les âmes assoupies des morts, et la nuit, des chats-huants amoureux y miaulent leurs ululements endormeurs... Oh ! que je voudrais, — loin, bien loin de l'odieuse promiscuité des citadines nécropoles, — que je voudrais pouvoir choisir, dans ce cimetière de mon village, le recoin ensoleillé, où dormir mon dernier sommeil !...

Je crus devoir protester. Et pour n'être point en reste de lyrisme :

— Chère, vos idées, ce soir, voltigent comme de noirs papillons...

Elle sentit l'ironie et se dépita.

— Eh ! vilain moqueur, me dit-elle, à qui donc la faute ? Que viens-tu me parler de ces choux dans ce cimetière ? Et que me veux-tu là, avec ton potager macabre ?...

Mais moi, taquin de plus en plus :

— Ah ! ces choux, ma chère, si vous aviez vu s'étaler le long des tombes leurs larges feuilles froissées, si vertes tout autour, si virginalement blanches au cœur arrondi de la plante ! Et si tout à côté vous aviez vu saillir de terre les tumeurs violâtres de ces betteraves énormes ! Et ces ironiques rangées de poireaux aux sombres lancéoles ! Et ces carrotes irradiant leurs fines feuilles dentelées !... Un potager complet, en vérité, vous l'avez dit...

Heureusement, le calme de ce soir de mai apaisait les nerfs de ma mie, et tout à l'agrément de la promenade qui nous conduisait, le long des méandres du Lot, de Cahors vers le joli village de Larroque-des-Arcs, elle me répondit, adoucie :

— Allons, mon incorrigible bavard, tu brûles, je le sens, de me conter encore un conte. Je le veux bien. Vas-y donc de ton histoire...

...Et j'y allai de cette histoire vraie.

* * *

Coucounouilhe, ma chère, est un misérable village quercynol, perdu dans le causse. Planteurs de tabac et caveuses de truffes trouvent encore moyen d'y vivoter ; mais le paysan déshérité qui ne possède pas de truffières, et à qui la protection du maire ou du curé n'a pas valu la concession de quelques pieds de tabac, en est réduit à cultiver des cailloux, pour faire pousser un peu de blé noir ou quelques maigres légumes.

Le maire de cette commune avait nom Jean Daljean. C'était un paysan madré et retors, habile autant que chrétien à se faire une place au soleil. Quand il traversait le village, tous les habitants, naguère encore, le saluaient de leurs obséquieux « Môssieu le Maire » ; mais les vieux de l'endroit se souvenaient de l'avoir jadis appelé simplement « Jeantil », d'un de ces diminutifs familiers en usage au pays cadurcien. En ce temps, il n'était encore qu'un beau gars, rude à la besogne ; mais tout de suite on avait reconnu en lui ce qui s'appelle dans notre Midi *un dégourdi*. Son parrain, sans doute, avait bien couru, en le rapportant de l'église à la maison de sa mère... Car vous n'ignorez pas, ma chère, cette vieille coutume du Quercy : quand un enfant vient de naître, le premier soin de ses parents est de glisser entre ses petites lèvres un peu de soupe, pour lui faire aimer de bonne heure ce qui sera plus tard sa principale nourriture d'adulte, et le second, c'est de lui choisir pour parrain un gars bien découplé, capable, aussitôt l'enfant ondoyé, de le rapporter chez lui à la course : bon moyen, assure-t-on dans le pays, d'inspirer au nouveau catholique l'amour de l'activité et du travail...

Jeantil avait vieilli depuis ce jour... Enfant, il avait su profiter des enseignements du curé et de ceux de l'instituteur ; jeune homme, il fréquenta de bonne heure les foires des environs où les paysans, pour obtenir sur le prix d'un mouton ou d'une oie une réduction de quelques sols, déploient toutes les ruses d'une diplomatie compliquée. Aussi sa finasserie naturelle s'était-elle vite développée. Un procès gagné devant le juge de paix, un couple de vaches bien vendues malgré des défauts soigneusement dissimulés, quelques secrets qu'il connaissait pour apaiser les bêtes que les morts tourmentent la nuit, ou pour rendre aux jars épuisés leur vigueur, lui avaient fait peu à peu une réputation, Et quand le vieux maire de Coucounouilhe mourut, tout naturellement il fut appelé à le remplacer.

Cette élévation, depuis longtemps convoitée, fit germer l'ambition au cœur de Jean Daljean. Bien vite, sa situation de maire s'était affermie. Quelques jaloux se risquaient encore à railler parfois le tyranneau de Coucounouilhe, comme ils l'appelaient ; mais celui-ci était soutenu par toute une clientèle d'amis, auxquels il dispensait sans scrupule les faveurs municipales, et deux fois il s'était vu réélu. Or, comme en diverses occasions il avait témoigné de quelque complaisance à l'égard de M. le Préfet, il n'était pas sans caresser l'espoir de siéger un jour au conseil d'arrondissement. C'était le commencement de la gloire pour ce pauvre fils de métayers, sorti de la terre. Malheureusement il avait hérité de ses parents une de ces étonnantes cupidités paysannes, comme il en germe naturellement sur le causse, et il en tomba victime, au moment même où son ambition s'exaltait.

* * *

Sou à sou, lentement, péniblement, opiniâtrement, Jean Daljean avait amassé au fond d'un tiroir un petit pécule, — de quoi abandonner la vieille masure du bord de la route, où il cohabitait naguère avec sa femme et son cochon, et se faire construire au milieu même du village, tout auprès de l'église et de l'abreuvoir, une petite maison coquette, ne faisant pas trop mauvaise figure à côté du presbytère, et digne enfin de loge le premier magistrat de Coucounouilhe. Devant la maison s'étendait un jardinet, contigu au cimetière : dans les villages du Quercy, le cimetière, vous le savez, est presque toujours attenant à l'église. Un même mur, assez élevé, défendait contre les regards indiscrets le jardin de M. le maire et la terre sainte où reposaient les morts. Du haut de la route qui descend vers Coucounouilhe, quand Jean Daljean était dans son clos, sa maigre silhouette se confondait parfois, pour l'œil du voyageur, avec le profil des croix de bois dressées sur les tombes. Un autre mur, fait de pierres sèches, beaucoup moins haut que le mur d'enceinte, séparait du cimetière la propriété du maire, en sorte qu'en cultivant son jardin, notre homme avait sans cesse devant les yeux les tombes de ses administrés.

— L'admirable point de vue ! interrompit ma mie, et combien fait pour rêver à l'inanité des choses humaines !...

— Sans doute, ma chère mélancolique ; mais le finaud, vous l'allez voir, avait bien d'autres rêves en tête.

(*A suivre*). Charles de SÉVILLE.

GUÉRISON DES HERNIES

Médailles et Décorations

Breveté S.G.D.G.

Si cette infirmité n'est pas en décroissance malgré tous les efforts de la science, c'est qu'il existe des procédés plus ou moins compliqués pour être appliqués d'une manière efficace, encore faut-il avoir affaire à un homme de haute compétence.

Parmi les célèbres nous recommandons particulièrement **M. J. Glaser**, spécialiste-herniaire, à tous ceux de nos lecteurs souffrant de cette dangereuse infirmité. Le traitement qu'il fait suivre aux personnes est des plus simples ; à cet effet, il a confectionné un appareil sans ressort, ne gênant en aucune façon.

Appareil breveté et quatre fois diplomé aux Expositions de Paris, Gray, Belfort et Roanne, membre du Jury et hors concours.

Bénéfice du bandage **Glaser :**

1° Soulagement instantané et suivant le cas ; 2° Contention garantie ; 3° Chacun apprendra à faire une bonne application, à se soigner lui-même ; 4° Guérison complète aux sujets vigoureux.

M Glaser, dans sa propriété à Héricour (Haute Saône) envoi sa brochure explicative contre 60 centimes.

Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs atteints de hernies, d'aller consulter **M. Glaser**, à Montauban, les 22 et 24 octobre, Hotel de l'Europe ; à Cahors, le 24, Hotel des Ambassadeurs.

L'homme sédentaire doit remplacer par d'autres moyens la sueur que le travail et l'exercice font perdre à l'homme actif et ne jamais rester constipé. Les Pilules Suisses sont un des meilleurs remèdes contre la dyspepsie, la constipation, les maladies de l'estomac et les intestins. 1 fr. 50 la boîte dans les pharmacies.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

A G contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

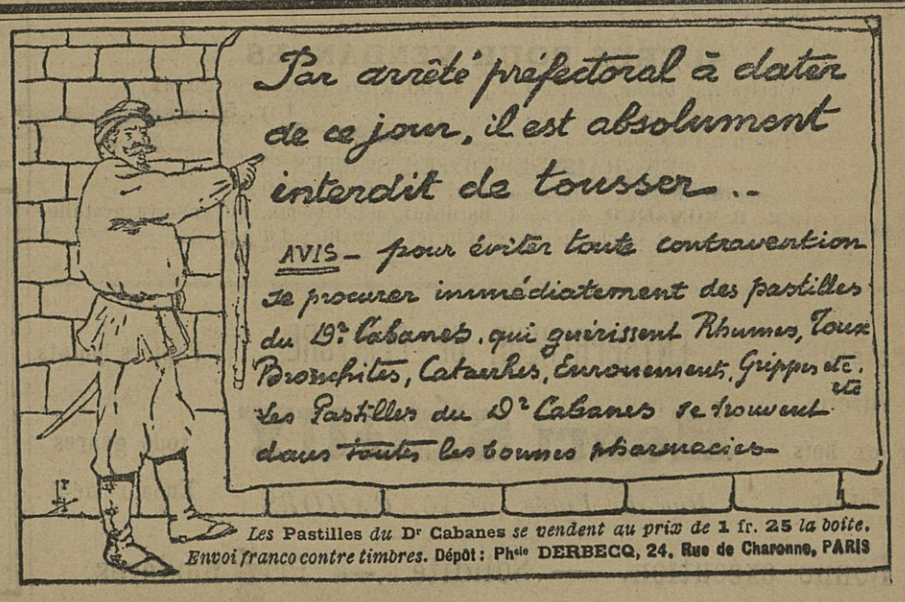

Les Pastilles du Dr Cabanes *se vendent au prix de* 1 fr. 25 *la boîte. Envoi franco contre timbres.* Dépôt : Phcie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

Bibliographie

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire uuanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1° 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2° Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3° Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4° Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5° Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6° Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

SUCCÈS DU PIANO

Anthiome (E). *Chant du Pâtre* (très facile)	1 »
Broustet (E.). *Kitra*, mazurka russe (moyenne force)	2 »
Cressonnois. *Baby*, quadrille sur des rondes enfantines (facile)	1.70
Lacome (P.) *Berceuse* (moyenne force)	1.35
Maraval (J.). *Ce que raconte le moulin* (facile)	1 »
Pessard (E.). *Mlle Carabin*, valse (moyenne force)	2 »
Pfeiffer (G.). *Sérénade de Chérubin* (difficile)	1.35
Rougnon (P.). *Danse hongroise* (moyenne force	1 »
Salomé (Th.). *Menuet* (très facile)	1 »
Salvayre (G.). *Sommeil de la poupée* (moyenne force)	1.70
Serpette (G.). *La Garnd russe*, marche (moyenne force)	2 »
Wittman (G.) *Marche du Figaro* (moyenne force)	1.70

Pour recevoir franco, adresser commandes et mandats à Paul DUPONT, 4, rue de Bouloi, Paris.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE

L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habille pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'invraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'*Invasion Noire* est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1er Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de *Laqueuille* desservant les stations thermales du *Mont-Dore* et de *La Bourboule* ; 2e pour la station de *Royat*, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de *10 jours*, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, *mais avant l'expiration de la durée de validité des billets*.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à *Laqueuille*, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le *Mont-Dore* et *La Bourboule*.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand *et vice versâ*. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand *et vice versâ*.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarifs spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & Cie

MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

Nos représentants à Cahors, sont **MM. Mandelli**, père et fils, horl.-bijoutiers. — *Envoi franco du Catalogue.*

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

MARQUE DÉPOSÉE

PROCÉDÉS

G. JACQUEMIN

VENDANGES 1895

Amélioration du vin

PAR LES

LEVURES SÉLECTIONNÉES

PURES ET ACTIVES DE

L'INSTITUT LA CLAIRE

Augmentation du degré alcoolique. Bouquet plus développé. Clarification rapide

PRIX ET CONDITIONS (GARE DE DÉPART)

Le Bidon de 1 kilo net 5 fr. 50
Le Bidon de 2 — — 10 fr. »
Le Bidon de 4 — — 20 fr. »
Le Bidon de 6 — — 24 fr. »
Le Bidon de 10 — — 35 fr. »

S'adresser à **M. B. MONSOUR**, à Périgueux, concessionnaire pour les départements de la Dordogne, du Lot et de la Corrèze.

SUCRES POUR VENDANGES

Cristallisé blanc, 98 à 99 fr. les 100 kilos (gare Périgueux)
Acide tartrique ..... 4 fr. 50 le kil.
Tanin à l'alcool ..... 6 » »

ENGRAIS DE TOUTES SORTES

Fil de fer, Sulfate de fer, de cuivre, soufres

S'adresser à **M. B MONSOUR**, 4, rue de Bordeaux, à Périgueux, qui enverra gratuitement les feuilles de régie et se charge de remplir les formalités d'usage.

PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « **Saison d'Hiver** », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Cie, Paris

L'envoi leur en sera fait aussitôt **gratis et franco.**

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.
Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

VIN DE VIAL

LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA

Aliment physiologique complet

Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Langueur — Inappétence

Parfaitement dosé et assimilable, le ***Vin phosphaté de Vial*** est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.

Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

VÉLOCIPEDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de payement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors.

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Peinture — Vitrerie — Faux bois — Marbre

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints en tous genres — Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.